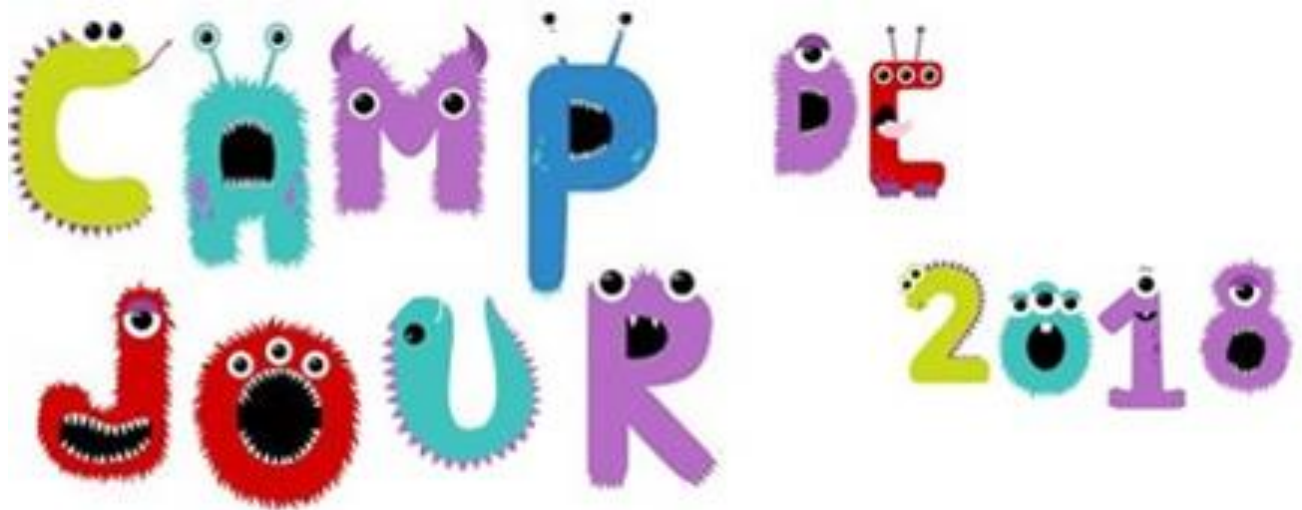


# MODALITÉS



**Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**



300 rue Saint-Patrice

Sherrington (Québec) J0L 2N0

Téléphone : 450-454-4959

Courriel : [info@sherr.ca](mailto:info@sherr.ca)



**SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

300, rue Saint-Patrice

Sherrington (Québec) J0L 2N0

## Table des matières

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	3
HORAIRE .....	3
PÉRIODE D'INSCRIPTION .....	3
MODE DE PAIEMENT .....	4
CHÈQUE RETOURNÉ .....	4
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES .....	4
SERVICE DE GARDE.....	4
FRAIS SUPPLÉMENTAIRES .....	5
POLITIQUE D'ANNULATION, MODIFICATION ET DE REMBOURSEMENT.....	5
MODIFICATION .....	5
ANNULATION.....	5
ANNULATION PAR LA MUNICIPALITÉ.....	5
ANNULATION POUR RAISON MÉDICALE.....	5
REMBOURSEMENT .....	6
REÇU D'IMPÔT.....	6



**SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

300, rue Saint-Patrice

Sherrington (Québec) J0L 2N0

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Pour être admis au Camp de jour, les enfants doivent avoir complété leur maternelle en juin 2018.

À l'inscription, un des deux parents ou titulaires doit obligatoirement remplir et signer les formulaires requis et fournir tout autre document demandé pour finaliser l'inscription.

### HORAIRE

Début 26 juin 2018

Fin 24 août 2018

Horaire 8 h à 16 h

<b>SEMAINE 1</b> <b>JOUR FÉRIÉ 25 JUIN</b>	26 juin 2018 au 29 juin 2018	<b>SEMAINE 4</b>	16 juillet 2018 au 20 juillet 2018	<b>SEMAINE 7</b>	6 août 2018 au 10 août 2018
<b>SEMAINE 2</b> <b>JOUR FÉRIÉ 2 JUILLET</b>	3 juillet 2018 au 6 juillet 2018	<b>SEMAINE 5</b>	23 juillet 2018 au 27 juillet 2018	<b>SEMAINE 8</b>	13 août 2018 au 17 août 2018
<b>SEMAINE 3</b>	9 juillet 2018 au 13 juillet 2018	<b>SEMAINE 6</b>	30 juillet 2018 au 3 août 2018	<b>SEMAINE 9</b>	20 août 2018 au 24 août 2018

### TARIF

été complet (9 semaines) 495 \$

½ été (4 semaines) 260 \$

Semaine supplémentaire 70 \$

À la semaine 70 \$

Rabais de 5 \$/semaine sur le forfait camp de jour à partir du 2<sup>e</sup> enfant d'une même famille.

### PÉRIODE D'INSCRIPTION

Du 18 avril au 10 mai 2018 pour les résidents de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

Les non-résidents qui en ont fait la demande seront contactés suite à la fin de la période d'inscription.

\*Les inscriptions reçues après le 10 mai seront placées sur une liste d'attente et seront traitées par ordre de réception, en fonction des places disponibles.



**SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**  
300, rue Saint-Patrice  
Sherrington (Québec) J0L 2N0

## **MODE DE PAIEMENT**

Les frais du camp de jour et du service de garde sont payables en argent ou par chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

Le paiement est ce qui officialisera l'inscription au camp de jour de votre ou de vos enfants.

Possibilité d'acquitter vos frais d'inscription en trois (3) paiements égaux, chèques postdatés requis aux dates fixes suivantes : 8 mai, 12 juin et 17 juillet.

Seule la Municipalité est en mesure d'accepter les paiements de votre part. Un reçu vous sera remis suite au paiement.

## **CHÈQUE RETOURNÉ**

Des frais de 15 \$ seront exigés pour tout chèque retourné sans provision suffisante et le paiement devra être effectué en argent comptant par la suite.

## **FRAIS SUPPLÉMENTAIRES**

Des frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes de retard seront facturés aux parents après 16 h. Si un enfant est présent sur les heures du service de garde sans y être inscrit, les frais d'une semaine complète de service de garde seront facturés. Toutefois, cette situation ne nous engage aucunement à offrir le service jusqu'à la fin de la semaine en cours.

## **SERVICE DE GARDE**

**Frais** 20 \$/semaine

**Horaire** 7 h à 8 h  
16 h à 18 h

Chaque matin, l'enfant doit se présenter à l'accueil et signaler sa présence, chaque soir avant de quitter, le parent de l'enfant doit se présenter à la personne responsable des présences et signer notre fiche pour confirmer le départ. Cette personne aura en sa possession une liste sur laquelle sera indiqué le nom des personnes autorisées à ramener l'enfant à la maison. L'heure de départ ainsi que la personne venant chercher l'enfant sont notées tous les jours. Nous comptons sur votre collaboration, afin de respecter l'heure de fermeture du service de garde.

\*Avant 7 h, il n'y aura aucun responsable sur le site pour veiller à la sécurité de votre jeune



**SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**  
300, rue Saint-Patrice  
Sherrington (Québec) J0L 2N0

## **FRAIS SUPPLÉMENTAIRES**

Des frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes de retard seront facturés aux parents après 18 h. Si un enfant se présente au service de garde durant les heures d'ouverture sans y être inscrit, les frais d'une semaine complète de service de garde seront facturés. Toutefois, cette situation ne nous engage aucunement à offrir le service jusqu'à la fin de la semaine en cours.

## **POLITIQUE D'ANNULATION, DE MODIFICATION ET DE REMBOURSEMENT**

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, excepté pour les raisons énumérées ci-bas.

### **MODIFICATION**

Toute demande de modification formulée avant le **14 juin 2018** sera traitée sans frais. Après cette date, des frais administratifs de 15 \$ seront facturés à chaque réouverture du dossier. La demande sera seulement acceptée si les ratios sont respectés et s'il y a des places disponibles.

### **ANNULATION**

L'annulation de l'inscription est possible avant le **21 juin 2018**. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés en totalité. À compter du 26 juin 2018, pour toute demande, des frais de 15 \$ seront conservés.

### **ANNULATION PAR LA MUNICIPALITÉ**

Si pour des raisons disciplinaires la municipalité annule une inscription au camp de jour, les frais d'inscription seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes.

### **ANNULATION POUR RAISON MÉDICALE**

Pour raisons médicales, la demande d'annulation doit être accompagnée d'un certificat médical dûment signé par un médecin et doit parvenir à la municipalité au plus tard après 5 jours consécutifs d'absence. Le remboursement au prorata des jours d'absences sera fait, et ce, sans frais d'administration.



**SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

300, rue Saint-Patrice

Sherrington (Québec) J0L 2N0

## **REMBOURSEMENT**

Les remboursements seront effectués proportionnellement au nombre de journées restantes.

Des frais d'administration de 15 \$ seront facturés, excepté dans le cas d'une annulation pour raisons médicales, pour une annulation demandée avant le 21 juin 2018 ou pour une annulation par la Municipalité.

## **REÇU D'IMPÔT**

Un reçu vous sera envoyé par la poste au plus tard le dernier jour de février de l'année suivante (relevé 24) au nom du parent payeur à la condition que son numéro d'assurance sociale ait été dûment inscrit au formulaire d'inscription. Celui-ci vous servira lors de votre déclaration d'impôt.